Le CESE reste vigilant sur le déploiement du plan de relance en Outre-mer

ACTUALITÉ PUBLIÉE LE 19/10/2021

Saisine liée : AVIS DE SUITE - PLAN DE RELANCE ET DÉCLINAISON TERRITORIALE DANS LES OUTRE-MER
Formation de travail liée : DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER

En novembre 2020, le Premier ministre avait confié au CESE une saisine concernant le Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer.

L'avis "Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer" porté par Inès Bouchaut-Choisy, Christian Vernaudon (Groupe Outre-mer) et Olivier Mugnier (Groupe Coopération) a été présenté en séance plénière, le 26 janvier 2021 à laquelle participait, le ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu. Il avait déclaré que « cet avis va constituer une dorsale qui va permettre à mon cabinet, à la Direction générale des Outre-mer et aux différentes préfectures d'être dans le chemin de la territorialisation du plan de relance ».

Aujourd'hui, alors que le plan France Relance est bien engagé, le CESE reste vigilant et tient à vérifier sa mise en œuvre effective en Outre-mer à travers un avis de suite rapporté par Inès Bouchaut-Choisy (Groupe Outre-mer) et Olivier Mugnier (Groupe Coopération) . Il permettra d'évaluer ses effets sur le tissu économique et social, et d'établir un bilan d'étape, notamment sur la consommation des fonds budgétaires déjà engagés.

Les Outre-mer, acteurs du plan de relance

La délégation aux Outre-mer a en charge l'élaboration cet avis de suite sur le Plan de relance et sa déclinaison territoriale dans les Outre-mer. Elle s'appuiera sur l'audition d'une pluralité d'acteurs de terrain et sur un questionnaire adressé aux administrations concernées, aux collectivités territoriales, aux acteurs socioéconomiques et associatifs représentés par les Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux et institutions apparentées en Outre-mer.

Une relance multi-secteurs nécessaire

Le projet d'avis abordera les points sur lesquels le CESE a déjà fait des préconisations concrètes :

> *les finances des collectivités locales, les délais de paiements et l'impact sur les entreprises, les difficultés d'ingénierie et le champ normatif,*
>
> *l'accompagnement des entreprises, le rattrapage des services publics (sanitaires au regard de la recrudescence épidémique), la reprise de l'activité touristique et le développement durable et de préservation de la biodiversité*
>
> *les nombreux projets innovants (industriels, la transition écologique) issus des territoires ultramarins,*

les conséquences sociales (lutte contre la pauvreté, pouvoir d'achat, égalité d'accès aux droits et inclusion numérique). Les enjeux en matière de cohésion sociale, d'emploi et de formation professionnelle seront pris en compte dans une perspective de moyen terme. Des indicateurs réguliers et spécifiques aux Outre-mer devront être mis en place afin de permettre un suivi annuel.

Télécharger la note de saisine

note de saisine

© - copyright CESE - Mai 2024